

# Protection FAMILLE

## CAPITAL

jusqu'à **225 000 €<sup>(1)</sup>**

&

**AUCUNE  
FORMALITÉ  
MÉDICALE**

## Protégez l'avenir de vos proches !

L'avenir des personnes qui vous sont chères est l'une de vos préoccupations majeures. Or, si vous veniez à disparaître, vous les laisseriez face à de sérieuses difficultés financières.

**Protection FAMILLE** est une assurance complète qui vous permet, en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, de protéger ceux que vous aimez.

## Avec Protection FAMILLE, vous disposez :

### ✓ d'une protection complète

• **Un capital** est versé en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie<sup>(2)</sup> pour faire face aux dépenses importantes et imprévues comme compenser une éventuelle baisse ou perte de salaire et assurer, par exemple, la scolarité de vos enfants.

• Vous choisissez librement le montant du capital, **de 10 000 € à 75 000 €.**

• **En cas d'accident, ce capital est doublé.** Il peut vous être versé jusqu'à 150 000 €<sup>(3)</sup>.

• **En cas d'accident de la circulation, le montant du capital est triplé,** soit jusqu'à 225 000 €<sup>(1)</sup>.

• Protection Famille vous garantit également **une majoration du capital jusqu'à 30 %** pour vos enfants à charge (20 % pour un enfant unique).

• **Une avance pour couvrir les frais d'obsèques de 1 500 €** est versée au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s).

Triplement  
du capital  
jusqu'à  
225 000 €<sup>(1)</sup>

### ✓ d'un contrat performant à tarif attractif et adapté

• Le montant du capital est revalorisé chaque année de 1,5 %.

• Vous désignez librement le(s) bénéficiaire(s) de la garantie.

• **La cotisation est fixe** pendant toute la durée du contrat (5 ans renouvelables). Elle est calculée en fonction de votre âge<sup>(4)</sup> et du capital assuré.

• La souscription est possible de 18 à 60 ans.

• **Aucune formalité médicale**, professionnelle ou sportive ne vous est demandée à la souscription.

• Le capital est exonéré d'impôts et de droits de succession<sup>(5)</sup>.

(1) En cas d'accident de la circulation et hors revalorisation contractuelle et majoration pour enfant à charge.

(2) Selon conditions contractuelles.

(3) En cas d'accident et hors revalorisation contractuelle et majoration pour enfant à charge.

(4) L'âge est calculé par différence de millésime entre l'année d'adhésion et l'année de naissance.

(5) Selon la législation en vigueur à la date du versement.

Âge	Capital garanti	Capital doublé <sup>(3)</sup>	Capital triplé <sup>(1)</sup>	Cotisation mensuelle*
35 ans	20 000 €	40 000 €	60 000 €	5,80 €
	45 000 €	90 000 €	135 000 €	13,06 €
40 ans	20 000 €	40 000 €	60 000 €	7,96 €
	45 000 €	90 000 €	135 000 €	17,92 €

\* Cotisation à la souscription.

**mutuelle**  
PRÉSENTS  
POUR VOUS **bleue**

# Protection FAMILLE

## Des avantages qui font la différence :

- ✓ Aucune formalité médicale
- ✓ Une double garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie
- ✓ Un capital adapté aux besoins de chacun, de 10 000 € à 75 000 €
- ✓ Un capital doublé en cas d'accident et triplé en cas d'accident de la circulation
- ✓ Une majoration du capital jusqu'à 30 % pour vos enfants à charge  
(20 % pour un enfant unique)
- ✓ Une avance pour couvrir les frais d'obsèques de 1 500 €
- ✓ Un capital versé dans les plus brefs délais<sup>(1)</sup>
- ✓ Une garantie sur mesure : choix du capital et du(des) bénéficiaire(s)
- ✓ Un capital exonéré d'impôts et de droits de succession<sup>(2)</sup>
- ✓ Une cotisation peu élevée pour une protection maximale
- ✓ Offre "couple" pour vous et votre conjoint(e)<sup>(3)</sup>

(1) À réception des pièces justificatives et sous réserve des conditions requises. (2) Selon la législation en vigueur à la date du versement.  
(3) Conjoint(e), concubin(e), partenaire lié(e) par un PACS.

## OFFRE "COUPLE" : 10 % de remise sur chaque contrat pour une souscription simultanée

### Demandez votre devis gratuit et sans engagement :

- Dans l'une de nos agences  
coordonnées sur  
[www.mutuellebleue.fr](http://www.mutuellebleue.fr)

- Par téléphone

0 800 71 81 91

Service & appel  
gratuits

- Sur internet

[www.mutuellebleue.fr](http://www.mutuellebleue.fr)



**Nous savons que notre famille sera  
préservée en cas de difficultés.**

Pour assurer l'avenir de nos enfants, mon mari et moi avons choisi de souscrire chacun la garantie Protection Famille.

Nous bénéficions maintenant d'un capital garanti de 40 000 € qui sera doublé en cas d'accident. En plus, une majoration de 30 % du capital est prévue pour nos enfants. Cette somme pourra les aider à financer leurs études si nous ne sommes plus là pour le faire.



**mutuelle**  
PRÉSENTS  
POUR VOUS **bleue**